

**20 NOV. 2019**

Direction Générale Mobilités  
Direction tramway/SDODM/grandes infrastructures

## **ARRÊTÉ** 2019-311743

Du 20 NOV. 2019

**OBJET : Concertation relative à l'amélioration de la desserte du quartier Thouars à Talence et du quartier Malartic à Gradignan par la création d'un Transport en commun à haut niveau de service (TCHNS) – Arrêt de la date de clôture de la concertation**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L5217-2,

**Vu** les article L103-2 et suivants du code de l'urbanisme, notamment son article L103-3,

**Vu** la délibération n°2018-794 du 21 décembre 2018 portant sur l'ouverture d'une concertation relative à l'amélioration de la desserte du quartier Thouars à Talence et du quartier Malartic à Gradignan par la création d'un Transport en commun à haut niveau de service,

**Vu** la délibération n°2019-360 du 21 juin 2019 portant sur l'élargissement à la commune de Bègles de la concertation publique relative à l'amélioration de la desserte du quartier Thouars à Talence et du quartier Malartic à Gradignan par la création d'un Transport en commun à haut niveau de service.

**Considérant** qu'une concertation, organisée sur le projet « Amélioration de la desserte du quartier Thouars à Talence et du quartier Malartic à Gradignan par la création d'un Transport en commun à haut niveau de service (TCHNS) », a permis au public de prendre connaissance de ce projet et de contribuer à sa conception ;

**Considérant** que la délibération n°2018-794 du 21 décembre 2018 a donné au Président de Bordeaux Métropole compétence pour fixer la date de clôture de cette concertation ;

**Considérant** que la durée de la concertation a été suffisante au regard de l'importance et des caractéristiques du projet.

## **Le Président de Bordeaux Métropole**

### **ARRÊTE**

#### **Article 1 – Date de clôture de la concertation**

La clôture de la concertation relative au projet métropolitain « Amélioration de la desserte du quartier Thouars à Talence et du quartier Malartic à Gradignan par la création d'un Transport en commun à haut niveau de service (TCHNS) » est fixée au 3 décembre 2019 à 12h00.

A compter de ces date et heure, le public ne pourra plus formuler ses observations sur les registres papier ni électronique.

#### **Article 2 – Publicité**

Le public sera informé de la clôture de cette concertation par la publication d'un avis de concertation publique dans un journal local à large diffusion et par voie d'affichage de l'avis de concertation publique sur les communes de Bègles, Bordeaux, Gradignan, Pessac, Talence et Villenave d'Ornon, au siège de Bordeaux Métropole et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole (<https://participation.bordeaux-metropole.fr/>).

Fait à Bordeaux, au siège de Bordeaux Métropole

Le Président de Bordeaux Métropole



**Patrick BOBET**